

Travailleur social, un métier de proximité



Technicien de l'intervention sociale et familiale

TISF

Diplôme d'État (DE) de niveau 4

Métier

Le technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) intervient, sur le lieu de vie, auprès de personnes qui ont besoin d'aide dans des circonstances particulières (difficultés socio-familiales, décès d'un parent, hospitalisation, naissance, longue maladie, handicap, etc.). Il assure un rôle éducatif, de soutien à la parentalité et d'accompagnement social, en lien avec d'autres professionnels du secteur. Il épaula la famille en assumant temporairement, avec elle, le quotidien, transmet les savoirs et savoir-faire nécessaires à leur réalisation par les personnes elles-mêmes et soutient les parents dans l'éducation de leurs enfants. Pour cela, les activités de la vie quotidienne (organisation et entretien du logement, élaboration et préparation des repas, budget familial, aide aux devoirs, etc.) sont les supports privilégiés d'intervention du TISF.

Pour quoi faire ?

- Observer, écouter et comprendre la situation et les besoins de la personne.
- Réaliser, accompagner les actes de la vie quotidienne et savoir les transmettre.
- Orienter vers les services adaptés aux besoins des personnes, et les accompagner dans leurs démarches.
- Aider et soutenir les parents dans leur rôle.
- Accompagner, soutenir dans leur environnement les personnes ou familles en difficulté.
- Transmettre et recevoir de l'information.

Auprès de qui et comment ?

Dans la fonction publique d'État ou territoriale et dans le secteur associatif.
Dans le champ de l'insertion, de la protection de l'enfance, du handicap.

Au lieu de résidence de la personne :

Domicile

Dans le cadre de services d'aide à domicile ou d'AEMO¹, de mesures AGBF, de CCAS, etc.

Structures

CHRS, centres maternels, services d'accompagnement et de suite, appartements éducatifs, appartements thérapeutiques, CADA, SAVS, FAO, relais parentaux, résidences sociales, etc.

1 Sigles sur <https://annuaire.action-sociale.org/etablisements.php>

Financement	Voie directe	Situation d'emploi	Financement personnel	Apprentissage
Coût de la formation	100 € /an	Tarif pour 2 ans : 12 540 €	Tarif pour 2 ans : 8 778 €	Se rapprocher du CFA
Financements possibles	Bourse du Conseil Régional Pôle emploi	Plan de développement des compétences CFP / Pro A Contrat de professionnalisation	CPF	Se rapprocher du CFA

Codes : RNCP = 4503 – CPF = 243499 – N° d'enregistrement DATAOCK = 0012876

Inventons
les solidarités de demain
école pratique de service social



2 ans
durée de
la formation

950 h
de formation
théorique

1 155 h
de stages pour
les étudiants
en voie directe

100 %
Taux de réussite
2023

Toute l'année, l'École Pratique de Service Sociale propose des événements, des temps d'information ou d'accompagnement en ligne pour mieux s'orienter vers les métiers du social.



mooc.epss.fr
Un parcours d'information en ligne.



www.epss.fr
Le site web de l'EPSS, des fiches formation, des événements, des rubriques pour aller plus loin.

École pratique de service social
Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Cergy • 13 bd de l'Hautil
95092 Cergy-Pontoise cedex - France

Standard : +33 (0)1 30 75 62 96
Admissions : +33 (0)1 30 75 62 90
Financement : +33 (0)1 30 75 62 27
CFA CY : +33 (0)1 30 75 62 12

Général : epss@epss.fr
Admissions : selections@epss.fr

www.epss.fr



 **Région
île de France**

Contenu

Objectifs de la formation

La formation a pour objectif l'acquisition des 4 domaines de compétences suivants :

- DC1 - Conduite de projet d'aide à la personne ;
- DC2 - Communication professionnelle et travail en réseau ;
- DC3 - Réalisation des actes de la vie quotidienne ;
- DC4 - Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne ;
- DC5 - Contribution au développement de la dynamique familiale ;
- DC6 - Accompagnement social vers l'insertion.

Le programme de formation est commun aux apprenants en voie directe, en apprentissage ou en situation d'emploi. Cependant l'organisation de l'alternance et les temps de stage diffèrent selon les statuts et parcours particuliers.

L'obtention du diplôme d'État est acquise par la validation distincte des 6 domaines de formation.

Les allègements et/ou dispenses de formation prévus par la réglementation sont soumis, après les résultats aux épreuves d'admission, à la commission d'admission de l'EPSS.

Admission

Diplôme requis et conditions d'admission

Aucun diplôme n'est exigé pour se présenter à la sélection.

Étape 1 - La sélection

- Une épreuve écrite d'admissibilité (dispense possible selon diplôme déjà acquis) : décrire une photo, faire ressortir les idées principales d'un texte court, donner son avis sur une thématique sociale. Toute note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire. Le correcteur vérifie le niveau de culture générale du candidat et ses aptitudes à l'expression écrite.
- Une épreuve orale d'admission, pour tous les candidats admissibles ou dispensés de l'écrit : un entretien individuel de 20 minutes, avec un jury composé d'un formateur ou d'un intervenant professionnel de l'EPSS. Le jury évaluera les capacités relationnelles du candidat, sa motivation, ses connaissances du métier et de la formation, sa curiosité, ainsi que la faisabilité de son projet. Il utilisera également une lettre de motivation, joint au dossier d'inscription. La note obtenue à l'épreuve orale d'admission constitue la note finale.

CONCOURS écrit (admissibilité) : 40 € / oral (admission) : 50 €

Étape 2 - L'inscription

- Pour tous les candidats : réussite aux épreuves d'admission.
- Pour les candidats à l'entrée en apprentissage : inscription au CFA et signature d'un contrat d'apprentissage.
- Pour les candidats en situation d'emploi : attestation de l'employeur précisant les fonctions éducatives exercées et signature de la convention de formation par l'employeur.
- Pour les bénéficiaires des CPF, de la professionnalisation, de la Pro-A ou du CFP : engagement du financement validé.

VAE

Diplôme accessible par la VAE.